

# CHRISTIAN GAUZY

---

DIPLÔMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE  
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLE  
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL  
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL  
DE RIOM

**3, RUE AMPÈRE**  
**15000 AURILLAC**  
**TÉL. 04 71 48 01 56**  
**FAX 04 71 64 13 30**  
**E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com**

## OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**10 Avenue de Besserette**  
**15100 SAINT FLOUR**

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE 2023**



# CHRISTIAN GAUZY

DIPLÔMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE  
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLE  
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL  
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL  
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE  
15000 AURILLAC  
TÉL. 04 71 48 01 56  
FAX 04 71 64 13 30

E-mail : [cgauzy@gauzy-socagec.com](mailto:cgauzy@gauzy-socagec.com)

OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS  
10 Avenue de Besserette  
15100 SAINT FLOUR

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs, les adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice. a

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ - SIRET 390 646 461 00033



J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je vous précise que je n'ai pas fourni à votre association de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

-la réalité des valeurs figurant à l'actif du bilan.

-le traitement comptable et le rattachement des subventions et autres produits à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il est rappelé qu'il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

04

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par vos dirigeants.

## V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

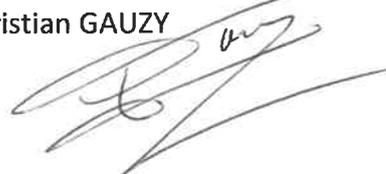
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

J'ai effectué l'audit des comptes de votre association conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, dans le cadre desquelles le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre, il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aurillac, Le 11 mars 2024.

Le commissaire aux comptes,  
Christian GAUZY



CG

OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
10 Avenue de Besserette  
15100 SAINT FLOUR

**COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2023**

**- Bilan**

**- Compte de résultat**

**- Annexe**

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 318	31 464	5 854	8 905	- 3 051
Autres immobilisations corporelles	82 511	43 777	38 734	11 630	27 104
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>119 829</b>	<b>75 241</b>	<b>44 588</b>	<b>20 535</b>	<b>24 053</b>
<b>Stocks en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	5 597	2 952	2 645	3 593	- 948
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	68 767		68 767	77 846	- 9 079
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	57 669		57 669	102 701	- 45 032
Charges constatées d'avance	1 985		1 985	1 513	472
<b>TOTAL (II)</b>	<b>134 019</b>	<b>2 952</b>	<b>131 067</b>	<b>185 654</b>	<b>- 54 587</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>253 848</b>	<b>78 193</b>	<b>175 655</b>	<b>206 189</b>	<b>- 30 534</b>

**Bilan association(suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Variation
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	38 775	38 775	
. Report à nouveau	39 335	55 827	- 16 492
. Résultat de l'exercice	-20 481	-16 492	- 3 989
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	39 244	12 281	26 963
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>96 873</b>	<b>90 390</b>	<b>6 483</b>
Provisions pour risques et charges			
<b>TOTAL (II)</b>			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	28 864	19 408	9 456
Autres	49 918	96 391	- 46 473
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>78 782</b>	<b>115 799</b>	<b>- 37 017</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>175 655</b>	<b>206 189</b>	<b>- 30 534</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

**Christian GAUZY**  
 EXPERT COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	183 850	630	184 480	194 949	- 10 469	-5,37
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>183 850</b>	<b>630</b>	<b>184 480</b>	<b>194 949</b>	<b>- 10 469</b>	<b>-5,37</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			200 756	141 065	59 691	42,31
Cotisations			910	830	80	9,64
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			1	1		0,00
Reprise de provisions			2 200	555	1 645	296,40
Transfert de charges			19 872	11 053	8 819	79,79
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>223 739</b>	<b>153 504</b>	<b>70 235</b>	<b>45,75</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>408 219</b>	<b>348 453</b>	<b>59 766</b>	<b>17,15</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
<b>Produits financiers</b>						
De participations			582	305	277	90,82
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>582</b>	<b>305</b>	<b>277</b>	<b>90,82</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			293		293	N/S
Sur opérations en capital			7 373	5 311	2 062	38,83
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>7 666</b>	<b>5 311</b>	<b>2 355</b>	<b>44,34</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>416 467</b>	<b>354 070</b>	<b>62 397</b>	<b>17,62</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-20 481</b>	<b>-16 492</b>	<b>- 3 989</b>	<b>24,19</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>436 948</b>	<b>370 562</b>	<b>66 386</b>	<b>17,91</b>

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	107 002	106 221	781	0,74
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	3 875	3 919	- 44	-1,12
Services extérieurs	18 319	14 184	4 135	29,15
Autres services extérieurs	32 771	27 763	5 008	18,04
Impôts, taxes et versements assimilés	3 467	2 918	549	18,81
Salaires et traitements	214 060	168 952	45 108	26,70
Charges sociales	41 661	34 352	7 309	21,28
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	10 642	9 528	1 114	11,69
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	2 952	2 200	752	34,18
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	2 135	394	1 741	441,88
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>436 884</b>	<b>370 431</b>	<b>66 453</b>	<b>17,94</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	65	132	- 67	-50,76
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>65</b>	<b>132</b>	<b>- 67</b>	<b>-50,76</b>
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>436 948</b>	<b>370 562</b>	<b>66 386</b>	<b>17,91</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>436 948</b>	<b>370 562</b>	<b>66 386</b>	<b>17,91</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

## Annexes Association 23

### Préambule

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 175 655,01 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 20 481,14 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/02/2024 par les dirigeants.

### 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

### 2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**2.2.3 - Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**Christian GAUZY**  
 EXPERT COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2.4 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	85 134	34 694		119 829
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>85 134</b>	<b>34 694</b>		<b>119 829</b>

**3.2 - Amortissements :**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL I</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. générale, agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	28 413	3 051		31 464
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	28 177	5 845		34 022
Matériel de bureau et informatique	8 010	1 746		9 755
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>64 599</b>	<b>10 642</b>		<b>75 241</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>64 599</b>	<b>10 642</b>		<b>75 241</b>

**3.3 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	68 767
<b>TOTAL</b>	<b>68 767</b>

**Christian GAUZY**  
 EXPERT COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.4 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif**

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	2 200	2 952	2 200	2 952
Comptes financiers				
<b>TOTAL</b>	<b>2 200</b>	<b>2 952</b>	<b>2 200</b>	<b>2 952</b>

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	38 775				38 775
Dont générosité du public					
Report à nouveau	55 827	-16 492			39 335
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-16 492	16 493	-20 481		-20 481
Dont générosité du public					
Situation nette	78 110		-20 481		57 629
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	12 281		34 337	7 373	39 244
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	90 390		13 856	7 373	96 873
TOTAL dont générosité du public					

**Christian GAUZY**  
 EXPERT COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat**

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		39 335
<b>SOLDE</b>		<b>39 335</b>

**4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	28 864	28 864		
Dettes fiscales & sociales	33 876	33 876		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	16 042	16 042		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>78 782</b>	<b>78 782</b>		

**4.4 - Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 770
Dettes fiscales & sociales	26 295
Autres dettes	16 042
<b>TOTAL</b>	<b>49 107</b>

**Christian GAUZY**  
 EXPERT COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**5 - Notes sur le compte de résultat**

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**6 - Autres informations****6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

L

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 23 411 E.

**6.2 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres	5	
TOTAL	5	0

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30